

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL

Association déclarée de type Loi 1901
3 Rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON
29 juin 2019

Le 29 juin 2019, à 14h00, les membres de la LIGUE REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE BASKETBALL se sont réunis au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains, Rue Jean Monard (73 100), en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président, et ce conformément aux dispositions statutaires de l'Association.

Membres présents

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire, 332 clubs étant aujourd'hui présents ou représentés, correspondant ainsi à un total de licenciés s'élevant à 56 035 sur les 74 368 que compte la Ligue.

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur BLATRIF Olivier, en qualité de Président de l'Association. Il est assisté par une Secrétaire de séance, Madame MULAS Janine, en tant que Secrétaire générale de l'Association.

Conformément aux dispositions statutaires, l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Documents soumis aux membres

Les documents et rapports suivants ont été soumis aux membres de l'Association en vue de la présente Assemblée générale :

- Projet de modification des statuts.

Ordre du jour

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des modifications statutaires pour application immédiate

Le Président fait remarquer que l'ensemble des documents a été porté à la connaissance de chacun.

Après débat entre les membres, le Président de séance soumet aux votes les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

- L'adoption des nouveaux statuts de l'Association.

Olivier BLATRIE
Président de la Ligue Régionale
Accueil des membres et ouverture de l'AG Extraordinaire
Présentation des élections et modifications

Après réalisation de l'émargement et vérification des pouvoirs, Olivier BLATRIE accueille l'ensemble des membres présents pour cette Assemblée générale. Il rappelle l'enjeu ainsi que l'ordre du jour tout en remerciant l'ensemble des membres pour leur investissement et leur présence.

Olivier BLATRIE rappelle que la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basketball a été constituée par la fusion-absorption des Ligues des Alpes et de l'Auvergne par la Ligue du Lyonnais, et ce au cours de l'année 2018 marquant ainsi la première étape de ce rapprochement.

En compagnie de Monsieur Pierre-Yves CIASSARD, Directeur territorial, il est ensuite souligné que les statuts de la Ligue Régionale doivent être modifiés et acceptés pour répondre aux exigences d'actualisation uniforme issues de la FFBB.

Après en avoir présenté les grandes lignes en Assemblée Générale Extraordinaire, les modifications statutaires sont soumises au vote des membres concernant leur adoption.

DELIBERATIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, décide d'adopter, dans toutes leurs dispositions et dans leur intégralité, les nouveaux statuts de l'Association.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité, soit l'entrée en vigueur avec application immédiate des statuts votés lors de cette séance et adopte la présente résolution.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'un extrait, du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Olivier BLATRIE
Président de l'Association
Annonce des résultats

Olivier BLATRIE procède à la clôture de la session extraordinaire en annonçant les résultats du vote et l'approbation des modifications statutaires de la Ligue Régionale.

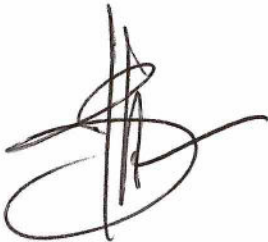
L'Assemblée Générale donne, à cet effet, tous pouvoirs à ses représentants pour la signature des nouveaux statuts et la réalisation de toutes formalités corrélatives.

L'ordre du jour de la session extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 14h15.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion signé par le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 29 juin 2019

Le Président de séance
et de la Ligue Régionale
Monsieur BLATRIE Olivier



La Secrétaire de séance
et de la Ligue Régionale
Madame MULAS Janine

